

## FORMALITÉS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues en Mairie toute l'année jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le scrutin.

### 1/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ☞ Habiter la commune
- ☞ Posséder la nationalité française (ou la nationalité d'un des pays de l'Union Européenne pour une inscription sur les listes électorales complémentaires municipales et européennes)
- ☞ Avoir 18 ans accomplis

### 2/ DOCUMENTS À PRODUIRE EN PHOTOCOPIES

#### *a) Justificatif d'identité*

☞ Carte nationale d'identité **ou** passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande d'inscription.

Pour les cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures, la validité est prolongée automatiquement de 5 ans.

**Ou** éventuellement :

☞ Certificat de nationalité française délivré par le Tribunal d'Instance (89, avenue Maurice Berteaux à Poissy - service de la nationalité) **ou** décret de naturalisation **ou** un acte de naissance avec filiation, **avec** un document d'identité avec photo (carte vitale, du combattant, d'invalidité...).

Pour les ressortissants de l'Union Européenne : passeport **ou** carte de séjour **ou** carte de résident, en cours de validité.

#### *b) Justificatif de domicile de moins de trois mois précisant vos nom et prénom*

☞ Quittance de loyer non manuscrite **ou** facture d'électricité **ou** de gaz **ou** d'eau **ou** de téléphone fixe **ou** d'assurance habitation **ou** bulletin de salaire. Les attestations de contrats sont acceptées.

**En revanche, les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées. Si les factures sont au nom de votre conjoint, fournissez de préférence un bulletin de salaire.**

#### *c) Qualité de contribuable*

☞ Fournir les deux derniers avis de la taxe d'habitation **ou** taxe foncière **ou** cotisation foncière des entreprises. **L'impôt sur le revenu n'est pas une contribution directe.**

#### *d) Certificat d'hébergement*

Il convient de présenter une **attestation d'hébergement** complétée par l'hébergeant, ainsi que **son justificatif de domicile et son justificatif d'identité + justificatif de moins de 3 mois établissant la preuve de l'attache du demandeur avec la commune** (ex : un bulletin de salaire ou tout autre document sur lequel figure l'adresse de la personne hébergée).

**3/ Les jeunes majeurs de moins de 26 ans** peuvent s'inscrire sur la liste électorale de Poissy, où sont domiciliés leurs parents, avec les justificatifs suivants :

- ☞ pièce d'identité (voir alinéa a))
- ☞ justificatif de domicile de moins de trois mois au nom des parents (voir alinéa b))
- ☞ copie du livret de famille ou acte de naissance avec filiation

**Tout dossier incomplet sera refusé.**